

DEPARTEMENT DES LANDES
ARRONDISSEMENT DE DAX
COMMUNE DE BEYLONGUE

MAIRIE DE BEYLONGUE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 mars 2019 à 20 H

Nombre de conseillers élus

11

Conseillers en fonction

11

Conseillers présents et représentés

9

Sous la présidence de M. Jean Marc BROUCH, maire.

Membres présents : Mme Christine BAYLE - Mme Karine MARION - Mme Céline DANTHEZ - Mme Chantal QUENTEL - Mme Aurélie BOULIN - M. Christophe BOUHEYRE - M. Cyril DUPIN - M. Olivier MORLAES

Etaient Absents : M. Grégory HARDY - M. Sébastien LUXEY

Secrétaire de séance : Mme Christine BAYLE

Date de convocation : 26 février 2019

Vote Délibération Compétence CCPT pour le Transport à Domicile et d'une ligne régulière Rion - Tartas

Monsieur le Maire rappelle le souhait de la Communauté de Communes de disposer d'un service de transport public sur son territoire afin de faciliter le déplacement des administrés vers certains points d'intérêt pré-identifiés.

L'idée consiste donc à déployer un service de Transport à la Demande (TAD), avec à minima un point de ramassage par commune. Par ailleurs, la liaison régulière bi-quotidienne existant à ce jour entre Rion et Tartas serait conservée.

Par suite, Monsieur le Maire fait part de la nécessité de procéder à une modification statutaire visant à ajouter une compétence facultative n°17 au sein des statuts de la CCPT. Cette compétence serait ainsi libellée : « Mobilité : mise en œuvre d'un service de Transport à la Demande (TAD) et d'une ligne régulière Rion-Tartas ».

L'assemblée, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré **DECIDE** à l'unanimité :

Article 1

D'ajouter une dix-septième compétence facultative intitulée « Mobilité : mise en œuvre d'un service de Transport à la Demande (TAD) et d'une ligne régulière Rion-Tartas » au sein des statuts de la Communauté de Communes du Pays Tarusate

Article 2

D'approuver les nouveaux statuts ainsi modifiés, tels qu'annexés à la présente délibération.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Vote Délibération Compétence SYDEC sur la maintenance des bornes "Incendie"

Monsieur le Maire expose les points suivants :

La Commune doit assurer les contrôles techniques des Points d'Eau Incendie (PEI) situés sur le territoire communal. Ces PEI comprennent les équipements raccordés sur le réseau d'eau potable (poteaux et bouches d'incendie) et les points d'eau naturels ou artificiels.

Dans le département des Landes, l'arrêté préfectoral n° 2017-266 portant Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI), approuvé le 16 mars 2017, précise les conditions de réalisation de ces contrôles devant être réalisés par les Communes tous les 3 ans

La réalisation des contrôles techniques, en particulier la mesure des débits sur les poteaux incendie, perturbe régulièrement la distribution de l'eau engendrant des réclamations de la part des abonnés (coloration de l'eau).

Par ailleurs, le contrôle des poteaux incendies nécessite des équipements de mesure particuliers dont les Communes ne disposent pas.

C'est pourquoi, dans un souci de préservation de la qualité du service d'alimentation en eau, il est proposé de conclure avec le SYDEC (qui exerce la compétence distribution d'eau potable sur la commune ainsi que l'exploitation du réseau), une convention de mise à disposition de services pour le contrôle et l'entretien des Points d'Eau Incendie publics sur le territoire communal.

Sur le plan financier, il est proposé une facturation annuelle au tarif de 10 € HT/PEI permettant ainsi de lisser la charge financière (le coût d'un contrôle est de 30 € HT/PEI). Ce tarif sera voté annuellement par la Commission Départementale EAU du SYDEC.

Le SYDEC pourra également être sollicité pour réaliser les réparations, renouvellement ou mise en œuvre de poteaux ou bouches incendie.

L'assemblée, après en avoir délibéré **DECIDE**, à l'unanimité :

Considérant l'arrêté préfectoral n°2017-266 portant Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) pour le Département des Landes, approuvé le 16 mars 2017,

- 1- d'approuver la convention type de mise à disposition de services du SYDEC pour le contrôle et l'entretien des Points d'Eau Incendie publics, telle que présentée lors de ce conseil municipal.
- 2 - de l'autoriser à signer cette convention et les documents résultants avec le SYDEC dont la compétence distribution d'eau potable sur le territoire est exercée par celui-ci ainsi que l'exploitation du réseau d'eau potable.

Vote Contrat de maintenance Micro-station d'épuration

Lors du Conseil Municipal du 6 février 2019, Monsieur le Maire a exposé à l'assemblée délibérante la nécessité d'un contrat de maintenance pour la micro-station d'épuration installée entre la mairie et la salle polyvalente ; le conseil délibérant a décidé le principe de ce contrat de maintenance.

Madame Aurélie BOULIN a contacté l'entreprise qui assure cette maintenance dans une majorité des micro-stations du lotissement des Artigaous. Cette société n'assure pas la maintenance de notre micro-station d'épuration.

Monsieur Jean Marc BROUCH Maire, a effectué la même démarche vers la société Assisteaux, qui lui a transmis un devis et un contrat de maintenance.

L'assemblée, après en avoir délibéré **DECIDE**, à l'unanimité :

- 1 - de valider ce devis
- 2 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance et les conditions générales y afférent.

Choix prestataire pour changement BAES

Lors d'un précédent Conseil Municipal, Monsieur le Maire a exposé à l'assemblée délibérante la nécessité d'effectuer des travaux de sécurité pour l'école. Il avait exposé les demandes des services de contrôle des manquements à cette sécurité en particulier celui des blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES) qui ne fonctionnaient plus.

L'assemblée avait choisi de solliciter plusieurs entreprises pour effectuer ces travaux sur l'ensemble des bâtiments communaux recevant du public.

Quasi aucune entreprise ne souhaite effectuer de tels travaux. Mme Céline DANTHEZ a sollicité l'entreprise Beton à Ygos ; cette dernière a transmis un devis à la commune d'un montant de **2 325 € HT** soit **2 790 € TTC** comprenant :

- le remplacement de 7 blocs secours
- le contrôle du bon fonctionnement des 9 autres blocs secours
- la fourniture et la pose de 2 blocs secours à LED dans la salle de restauration pour les élèves de l'école maternelle.

L'assemblée, après en avoir délibéré trouve le montant élevé et la commission Travaux poursuit ces recherches pour voir s'il n'est pas possible d'obtenir de meilleurs prix.

Décision sera prise au Conseil Municipal d'avril.

Vote Délibération défrichement parcelle photovoltaïque

Madame FAGALDE de la société WPD en charge du projet de ferme photovoltaïque à Lesquirette est venu rencontrer Monsieur le Maire le vendredi 22 février à 10h pour expliquer l'état d'avancement du projet et prendre des photographies du terrain en vue du dépôt du permis de construire et du dépôt de l'autorisation de défrichement. Monsieur le Maire était accompagné de M. Christophe BOUHEYRE.

Afin de pouvoir réaliser l'ensemble des aménagements d'une installation photovoltaïque sur les terrains communaux, il est nécessaire de défricher les parcelles Section D n° 179, 180 et 322.

Madame FAGALDE nous a présenté un dossier plus abouti et après discussion avec elle, la société WPD autorise la commune à exploiter le bois présent sur lesdites parcelles avant le défrichement de celles-ci.

En conséquence, Monsieur le Maire propose :

- D'approuver le dossier,
- D'autoriser la Société WPD OFFSHORE France à déposer le dossier de demande d'autorisation de défrichement ainsi que les pièces concernées.

Après en avoir débattu, le conseil délibérant **DECIDE** à l'unanimité des membres présents :

- de permettre à Monsieur le Maire d'autoriser la Société WPD OFFSHORE France à déposer la demande d'autorisation de défricher auprès du service concerné,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et acte relatif à ce projet.

Vote Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 (Commune et Lotissement)

Mmes Christine BAYLE et Karine MARION présentent les comptes administratifs et les comptes de gestion 2018 de la commune.

Dans les grandes lignes :

Un budget de Fonctionnement comprenant une réduction des dépenses (-23 216,70 € par rapport à 2017) et une légère augmentation des recettes (1 138,27 € par rapport à 2017) pour un **résultat positif de 38 013,41 €**, cf : tableau ci-dessous.

Fonctionnement			
Dépenses	2017	2018	Ecart 2018/2017
Charges à caractère général	79 906,15	61 275,92	-18 630,23
Charges de personnel et frais assimilés	59 900,10	59 334,23	-565,87
Atténuation de produits	604,00	1 804,00	1 200,00
Autres charges de gestion courante	76 916,61	72 624,69	-4 291,92
Charges financières	323,75	143,08	-180,67
Charges exceptionnelles	748,01	0,00	-748,01
Total	218 398,62	195 181,92	-23 216,70
Recettes	2017	2018	Ecart 2018/2017
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	3 000,00	3 000,00
Produits des services, domaine et ventes diverses	8 957,13	14 198,44	5 241,31
Impôts et taxes	127 279,94	115 655,00	-11 624,94
Dotations, subventions et participations	74 338,59	88 800,54	14 461,95
Autres produits de gestion courante	5 748,31	11 531,35	5 783,04
Produits exceptionnelles	134,90	10,00	-124,90
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	15 598,19	0,00	-15 598,19
Total	232 057,06	233 195,33	1 138,27

Un budget d'Investissement comprenant une réduction des dépenses (-8 465,13 € par rapport à 2017) et une baisse importante des recettes (-25 535,14 € par rapport à 2017) conduisent à un **résultat négatif de 6 227,00 €**, cf : tableau ci-dessous.

Investissement			
Dépenses	2017	2018	Ecart 2018/2017
Emprunts et dettes assimilées	12 500,00	6 203,12	-6 296,88
Immobilisations corporelles	16 652,39	11 484,14	-5 168,25
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	3 000,00	3 000,00
Total	29 152,39	20 687,26	-8 465,13
Recettes	2017	2018	Ecart 2018/2017
Dotations, fonds divers et réserves	2 314,42	14 460,26	12 145,84
Subventions d'investissement reçues	12 680,98	0	-12 680,98
Emprunts et dettes assimilés	25 000	0	-2 5000
Total	39 995,40	14 460,26	-25 535,14

Le conseil délibérant, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré APPROUVE, à l'unanimité le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2018 de la Commune.

Mmes Christine BAYLE et Karine MARION présentent les comptes administratifs et les comptes de gestion 2018 du Lotissement des Artigaous.

Le résultat global du Lotissement des Artigaous au 31.12.2018 est de **95 094,96 €** avec un résultat cumulé de fin d'exercice 2018 s'élevant à **- 8 372,04 €**.

Le conseil délibérant, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré APPROUVE, à l'unanimité le Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 du Lotissement des Artigaous.

Affectation des résultats 2018 - Commune

Monsieur le Maire après les présentations et les votes du Compte Administratif et du Compte de gestion de la commune pour l'année 2018 propose l'affectation des dits résultats.

Le conseil délibérant, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré APPROUVE à l'unanimité l'affectation des résultats 2018.

Présentation Budget prévisionnel 2019

Monsieur le Maire et la Commission Budget n'ayant pas tous les éléments constitutifs pour présenter un budget primitif 2019 ont décidé de reporter cette présentation et le vote de ce budget primitif lors d'un Conseil Supplémentaire fin mars.

Avancement des différents projets

Monument aux morts

Monsieur Cyril DUPIN présente les différents matériaux utilisables pour cette construction : pierre de taille ou parement. Monsieur Cyril DUPIN nous propose de construire le monument en pierre de taille comme présenté sur le croquis validé par l'architecte des Bâtiments de France car le parement nous paraît beaucoup plus fragile ; choix validé par le Conseil Municipal.

Le piquetage du terrain sera effectué dans les jours à venir et la chape en béton armé servant de base à l'édifice sera coulée rapidement pour lui permettre de bien sécher avant la pose des pierres.

Le monument sera prêt pour le 8 mai 2019.

Fleurissement

Les 16 jardinières sont commandées ainsi que le bois pour faire les caissons qui les protégeront.

Une convention a été signée entre les communes de Rion des Landes et de Beylongue pour permettre un travail de préparation des fleurs avant leur mise en place courant mai sur le mur devant la mairie ainsi que sur les pierres du terrain de pétanque.

Les massifs autour de l'église vont être refaits, rendez-vous pris pour arracher les plantes qui ne vont pas être conservées et pour amender le sol en vue de la plantation des nouvelles.

L'amélioration du fleurissement et donc de l'embellissement de la commune est en bonne voie.

Achat de matériel d'entretien

Le conseil municipal de février a décidé d'acquérir du matériel pour le nettoyage des bâtiments de la commune. Ci-dessous les premiers retours des investigations de Mme Karine MARION et de M. Christophe BOUHEYRE en charge de ces projets.

Souffleur

Plusieurs devis ont été effectués, les prix sont entre de 350 et 400 €.

Laveuse sol

Comme pour le souffleur, plusieurs devis autour de 2 000 €.

Pour ces 2 appareils, la prospection à la recherche de meilleurs rapports qualité/prix se poursuit. Les décisions se prendront au conseil municipal du mois d'avril.

Nettoyeur vitres

Devis autour de 150 €, le conseil juge que c'est excessif et décide d'acheter un outil comme n'importe quel particulier à un coût moindre.

Divers

Comité des Fêtes

Le Bureau du Comité des Fêtes a démissionné lors de son assemblée générale du 16 février 2019.

Un nouveau Bureau va se mettre en place lors de la prochaine AG dudit comité sous la houlette de David Dubernet.

Table des délibérations de la séance du 06 mars 2019

- Compétence CCPT pour le Transport à Domicile et d'une ligne régulière Rion-Tartas
- Compétence SYDEC sur la maintenance des bornes "Incendie"
- Défrichement parcelle photovoltaïque
- Compte administratif et Compte de Gestion 2018 Commune
- Compte administratif et Compte de Gestion 2018 Lotissement
- Affectation des résultats 2018 - Commune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Prochain conseil municipal le 10 avril 2019



A collection of handwritten signatures in blue and black ink, arranged in two columns. The signatures are stylized and vary in complexity, representing the members of the council.